



PÊCHE DE LOISIR. Un guide pour tout savoir

La pêche maritime dite de loisir se pratique à pied, du bord ou en bateau. Elle se veut une pêche récréative dont le produit est destiné à une consommation personnelle et non à la vente. Elle fait l'objet d'usages et de bonnes pratiques ainsi que de réglementations évolutives qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent engendrer amendes et poursuites.

Ainsi, le pêcheur doit respecter des tailles minimales ou quantités maximales de capture, ne pas utiliser certains matériels, respecter des zones

et des périodes, etc. Pour éviter les déboires et profiter pleinement des plaisirs de l'activité, la FNPPSF (Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France) et ses associations adhérentes vendéennes de la CVPL (Comité Vendéen des Pêcheurs de Loisir du Littoral) viennent d'éditer un guide de 16 pages, avec le soutien financier du Conseil départemental et de la société Eoliennes en Mer Ile d'Yeu Noirmoutier.

Il recense de nombreuses informations et de précieux conseils, ainsi que les règles à

respecter pour la sécurité et la préservation des ressources et de l'environnement.

En dernière page, il fait apparaître la liste des onze associations vendéennes de la CVPL, structures qui informent, fédèrent et défendent les pêcheurs de loisirs.

Leurs coordonnées sont également disponibles sur le site www.fnppsf.fr.

Le guide, imprimé à 8 000 exemplaires, est disponible gratuitement dans les mairies et offices de tourisme des localités littorales, ainsi que dans



Guy Perrette

les commerces spécialisés (vendeurs d'articles de pêche, de bateaux...).